

## AVIATION CIVILE

MINISTÈRE DE L'ENVIRONNEMENT,  
DE L'ÉNERGIE ET DE LA MER,  
EN CHARGE DES RELATIONS INTERNATIONALES  
SUR LE CLIMAT

*Direction générale de l'aviation civile*

### Décision du 19 septembre 2016 modifiant la décision du 27 janvier 2016 fixant la composition du comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail (CHSCT) du service national d'ingénierie aéroportuaire

NOR : DEVA1622292S

(Texte non paru au *Journal officiel*)

Le directeur du service national d'ingénierie aéroportuaire,

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires, ensemble la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'État;

Vu le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la médecine de prévention dans la fonction publique;

Vu le décret n° 2011-184 du 15 février 2011 relatif aux comités techniques dans les administrations et les établissements publics de l'État;

Vu l'arrêté du 27 avril 2007 modifié portant création du service national d'ingénierie aéroportuaire;

Vu l'arrêté du 14 octobre 2011 modifié portant création de comités d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail à la direction générale de l'aviation civile et de l'École nationale de l'aviation civile;

Vu l'arrêté du 2 décembre 2015 fixant la répartition des sièges attribués aux représentants du personnel au sein du comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail du service national d'ingénierie aéroportuaire;

Vu la décision du 27 janvier 2016 fixant la composition du comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail (CHSCT) du service national d'ingénierie aéroportuaire,

Décide :

#### Article 1<sup>er</sup>

À l'article 1<sup>er</sup> de la décision du 27 janvier 2016 susvisée, les mots : « Mme Isabelle JOACHIM. » sont remplacés par les mots : « M. Philip HAKRANYI. » et les mots : « M. Henri RADIPALY. » par les mots : « M. Philippe PIASECKI. ».

#### Article 2

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du ministère de l'environnement, de l'énergie et de la mer, en charge des relations internationales sur le climat.

Fait le 19 septembre 2016.

A. LASLAZ